



Eneco Gaz Naturel Variable

Carte tarifaire mai 2022 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture de gaz naturel pour petites consommations professionnelles en Belgique.

Tous les prix sont hors TVA



Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE (€ / an)	+	CONSOMMATION (€cent / kWh)	
70,00		14,16	> Tarif trimestriel
		0,1 X TTF103 + 1,17	> Formule tarifaire

Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIFS NETS GAZ NATUREL : Utilisation de réseaux de distribution (montants versés à votre gestionnaire de réseau)						TAXES GAZ NATUREL (fixées par les autorités publiques)		
Gestionnaire de réseau	T1 > 0 - 5.000 kWh		T2 > 5.001 - 150.000 kWh		Relevé de compteur (€ / an)	Prélèvements pour le gaz naturel (Wallonie)		
	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)		Redevance de raccordement: 0 - 100 kWh / an		0,0075 €
FLUVIUS (GASELWEST)	11,63	1,69	51,24	0,89	11,53	Redevance de raccordement < 1 GWh		0,0075 €cent / kWh
FLUVIUS ANTWERPEN	13,11	1,92	81,97	0,55	11,53	Taxe OSP (obligations de service public), uniquement pour Bruxelles (€ / an)		
FLUVIUS (IMEWO)	13,45	1,95	75,48	0,71	11,53	<= 5.000 kWh		2,76
FLUVIUS LIMBURG	11,60	1,35	42,91	0,72	11,53	> 5.000 kWh et <= 150.000 kWh		9,84
FLUVIUS WEST	5,84	2,15	66,88	0,93	11,53	Accise fédérale (€cent / kWh)		
FLUVIUS (INTERGEM)	10,19	1,49	49,20	0,71	11,53	Consommation entre 0 et 20.000 kWh		0,0660
FLUVIUS (IVEKA)	10,98	1,60	58,96	0,64	11,53	Consommation entre 20.000 et 50.000 kWh		0,0560
FLUVIUS (IVERLEK)	11,24	1,63	56,01	0,73	11,53	Consommation entre 50.000 et 1.000.000 kWh		0,0540
ORES (Brabant Wallon)	24,73	3,30	102,32	1,47	0,00	Droits d'accise spéciaux		
ORES (Hainaut gaz)	23,99	3,77	97,71	1,89	0,00	Cotisation sur l'énergie		
ORES (Luxembourg)	21,37	2,71	81,43	1,23	0,00	FRAIS DE TRANSPORT GAZ (montants versés à votre gestionnaire de réseau)		
ORES (Mouscron)	21,53	2,95	82,46	1,50	0,00			
ORES (Namur)	25,00	3,55	103,96	1,61	0,00			
SIBELGA	4,98	1,77	38,46	1,10	15,81			
FLUVIUS (SIBELGAS)	11,83	1,75	65,62	0,68	11,53			
TECTEO - RESA	27,13	2,97	95,75	1,59	0,00			

Eneco Gaz Naturel Variable est un contrat à durée indéterminée pour lequel le prix de l'énergie est variable et indexé trimestriellement sur la base du paramètre d'indexation TTF103. Plus d'informations sur ce paramètre d'indexation sur eneco.be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont estimés. Le tarif trimestriel est calculé sur la base de la dernière valeur connue de l'index TTF103 (2^e trimestre 2022 : 129,9309 € / MWh). Eneco est en droit de modifier la méthode d'indexation et les coefficients associés à condition que les règles applicables soient amendées ou abolies dans ce sens, ou à condition que les index en question changent en substance ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie fournie ou ne soient plus ou irrégulièrement publiés. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les derniers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients pour petites consommations professionnelles avec une consommation annuelle de gaz naturel inférieure ou égale à 100 MWh et une connexion au réseau de gaz naturel basse-pression. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix. La redevance fixe est un coût annuel par raccordement au gaz. Cette redevance est forfaitaire et due intégralement à compter de la livraison lors de la première année, même en cas d'éventuelle résiliation anticipée. Dès la deuxième année, la redevance fixe est due au prorata du nombre de jours pendant lesquels le client est fourni par Eneco à ce raccordement. La redevance fixe est imputée sur chaque facture de décompte et/ou de clôture.

Carte tarifaire version 022205 pour la Belgique. / Valable du 1^{er} mai 2022 au 31 mai 2022 inclus. / BB_032_022205_FR_ENECO_GAS_VARIABLE

Pour l'année 2022, les frais indicatifs de Fluxys sont estimés à 0,147 €cent / kWh (hors TVA). Pour plus d'informations, consultez www.fluxys.com.